

## Fiche de données de sécurité selon la norme N° 1907/2006

**Produit :** Thermo Kleb + Dicht/ colle MS Polymer pour stop-pigeons  
**Etat :** 07.01.2013  
**Date de révision :** 04.08.2015  
**Version éditée :** 1<sup>ère</sup> version

### 1. Identification de la matière ou de la préparation

**Identification du produit :** Thermo Kleb + Dicht/ Colle MS polymer pour stop-pigeons

**Utilisation de la matière/ préparation :** Colle sans solvant destiné aux collages d'écrans/ colle pour fixation de modules stop-pigeons/ étanchéité

**Identification de la société/ Fournisseur :**

- Fournisseur: BWK France Sàrl  
1, rue des Postiers  
BP 40003  
57916 WOUSTVILLER Cedex

**Téléphone :** 0033 (0)3.87.28.14.97

**E-Mail :** [contact@bwk-france.com](mailto:contact@bwk-france.com)

### 2. Identification des dangers potentiels

#### 2.1. Classification de la matière ou du mélange

**Classification selon le règlement N° (EG) 1272/2008 (CLP) :** Non applicable

**Classification selon la directive 1999/45/EG :** Non applicable.

Le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage conformément à la méthode de détermination du classement de la „Directive générale de classification des préparations pour la CE“, dernière version en vigueur.

#### 2.2. Éléments pour le marquage

**Identification selon la directive N° 67/548/EWG ou la directive N° 1999/45/EG (y compris les modifications):**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de l'UE. Le produit n'a pas d'obligation d'étiquetage relative à la directive UE/GefstoffV

#### 2.3. Autres dangers

**Identification particulières de certaines préparations :**

Contient jusqu'à (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-piperidyl) sebacate, 3-(2-Aminoéthylamino)- propyltriméthoxysilan, N-[3-(diméthoxyméthylsilyl)propyl]éthylènediamine.  
Peut provoquer des réactions allergiques.

**Résultats des évaluations des PTB et tPtB :** Non applicable

**Informations particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :** Aucune

### 3. Composition/ information sur les composants:

#### 3.1. Matière

Non applicable.

#### 3.2. Mélange

**Caractéristiques chimiques :** Mélange

**Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après et avec des additifs non dangereux:

#### Triméthoxyvinylsilane

N° d'enregistrement CE (EChA)	01-2119513215-52-xxxx
Index	–
EINECS, ELINCS	220-449-8
CAS	2768-02-7
Teneur	1 – 5 %
Symbole	Xn
R-Sätze	10-20
Classement	Nocif pour la santé
Mention d'avertissement	Danger
Flam. Liq. 3	H226
Acute Tox. 4	H332

**Informations complémentaires :** Se référer au chapitre 16, pour consulter le glossaire des mises en garde de danger.

### 4. Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

**Informations générales :**

Prévenir les secours de s'auto protéger. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

#### **En cas d'inhalation :**

Ventiler suffisamment. En cas de troubles persistants, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, maintenir ou transporter la personne en position latérale de sécurité.

#### **En cas de contact avec la peau :**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. Enlever les vêtements souillés ou éclaboussés. Nettoyer simplement la zone de peau touchée au savon et à l'eau.

#### **En cas de contact avec les yeux :**

Rincer abondamment à l'eau courante en maintenant les paupères ouvertes. Retirer si nécessaire les lentilles de contact puis continuer à rincer. Puis consulter un médecin.

#### **En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche à l'eau et boire abondamment. Ne rien donner à une personne inconsciente. Par mesure de précautions, consulter un médecin. Ne faire vomir que sur indication du médecin ou du centre anti-poison.

#### **4.2. Dangers principaux ou effets et symptômes aigus et différés :**

Aucune information importante à signaler.

#### **4.3. Conseils des éventuels soins d'urgence et traitements particuliers :**

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vitale).

### **5. Mesure de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser des moyens d'extinction de l'incendie adaptés à l'environnement.

**Moyens d'extinction inappropriés pour raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant du mélange**

Vapeurs chargées en monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, et particules fines, néfastes pour la santé.

**Equipement particulier de sécurité :** Aucune mesure spéciale nécessaire.

#### **5.3. Conseils pour la lutte contre l'incendie**

Refroidir les récipients dangereux avec un jet d'eau et si possible, les retirer de la zone de danger. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent impérativement être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Respecter les mesures de précaution habituellement applicables lors de la mise en oeuvre de produits chimiques. Porter des vêtements de protection.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux et canalisations. Prévenir les autorités compétentes en cas de déversement.

### 6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Nettoyer mécaniquement. Mélanger avec une matière absorbante les liquides (Sable, diatomite, absorbant acide, absorbant universel, sciure). Le produit contaminé récupéré doit être évacué conformément à la réglementation en vigueur. Pour les faibles quantités rincer à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres paragraphes.

Informations concernat la manipulation voir le chapitre 7. Informations concernant les équipements de protections individuels voir le chapitre 8. Informations concernant le traitement des déchets voir le chapitre 13.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Mesure de sécurité pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est nécessaire dans le cadre d'une utilisation adéquate. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'application .

#### Conseils pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Aucune mesure particulière. Le produit n'est pas combustible. Il ne présente pas de danger d'inflammation ou d'explosion.

### 7.2. Conditions et contraintes de stockage :

#### Contraintes concernant les conditionnements et lieux de stockage :

Conserver dans un local frais et bien ventilé. Ne conserver que dans le conditionnement d'origine. Protéger de la chaleur et d'autres sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe au soleil et au gel. Stocker à des températures comprises entre 5- 25 °C.

**Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage :** Aucune.

**Classification selon BlmSchV:** –

### 7.3. Applications diverses :

Produit d'étanchéité

## 8. Limite et contrôle de l'exposition/ matériel de protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### DNEL

	2768-02-7	Trimethoxyvinylsilane	
Inhalation	ArbN, long, system:		0,69 mg/m <sup>3</sup>
	Verbr, court, system:		93,4 mg/m <sup>3</sup>
	Verbr, long, system:		1,04 mg/m <sup>3</sup>
Voie cutanée	ArbN, long, system:		0,69 mg/kg bw/day
	Verbr, court, system:		26,9 mg/kg bw/day
	Verbr, long, system:		0,3 mg/kg bw/day
Oral	Verbr, long, system:		0,3 mg/kg bw/day

#### PNEC

	2768-02-7	Trimethoxyvinylsilane	
Fosse septique :			110,0 mg/l
Dispersion sporadique :			3,4 mg/l
Sédiment d'eau douce :			1,24 mg/(kg Nassgewicht)
Eau douce :			0,34 mg/l
Sédiment d'eau de mer :			0,12 mg/(kg Nassgewicht)
So I:			0,052mg/(kg Nassgewicht)
Eau de mer :			0,034mg/l

**Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

### 8.2. Limite et contrôle de l'exposition

#### Précautions complémentaires concernant les installations techniques:

Pas de données supplémentaires, voir point 7.



#### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Conservé à l'écart des aliments et des boissons, y compris animal. Retirer immédiatement les vêtements souillés et éclaboussés.

Se laver les mains lors des pauses et après utilisation. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Informer vos employés des dangers potentiels liés au produit. Leur indiquer les précautions d'emploi du produit et les mesures à prendre en cas d'urgence.

### Protection respiratoire :

Non requise. Respecter les règles professionnelles BGR 190 „Utilisation des dispositifs de protections respiratoires“

### Protection des yeux :

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement. Respecter les règles professionnelles BGR 192: „Utilisation de protection des yeux et du visage„.

### Protection corporelles :

Vêtements de protection. Le règlement des associations professionnelles BGR 189: „Utilisation des vêtements de protection“.

### Protection des mains :

La matière des gants doit être imperméable et résistante au produit/ à la substance/ à la préparation. En l'absence de tests, il s'agit du seul conseil applicable. Le choix de la matière des gants doit tenir compte des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

### Le matériau des gants :

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est composé de plusieurs matières, on ne peut pas déterminer à l'avance la résistance de la qualité du gant, il doit donc être contrôlé avant l'usage. Se référer le cas échéant aux préconisations d'usage du règlement BGR 195: „ Utilisation de gants de protection“. Gants recommandés: caoutchouc nitrile:  
Avec une épaisseur  $\geq 0,4$  mm.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Données sur les propriétés physiques et chimiques essentiels :

Aspect	Pâteux
Couleur	Selon désignation produit
Odeur	faible, caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur pH	non déterminé
Point de fusion	non déterminé
Point d'ébullition	270 °C
Point d'inflammation	227 °C
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	non applicable.
Température d'inflammation	non déterminé
Auto-inflammation	pas auto-inflammable
Risque d'explosion	pas de risque d'explosion.
Pression de vapeur (20 °C)	non déterminé
Densité (20 °C)	1,542 g/cm <sup>3</sup>

## 9.2. Autres informations

Densité relative	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Solubilité/ miscibilité avec l'eau	non ou peu soluble
Teneur en solvant:	VOC (EU) 2,3 %
Viscosité, cinématique (40 °C)	non déterminé
Autres informations	Pas d'autres informations

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si respect des consignes de stockage et de manipulations.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

### 10.5. Matériaux incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aigu :** Pas de toxicité aigu connue.

**Irritation de la peau :** Pas d'irritation connue de la peau et des yeux.

**Sensibilité :** Pas d'effet sur la sensibilité connue.

### Indications toxicologiques complémentaires :

Le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage conformément à la méthode de détermination du classement de la „Directive générale de classification des préparations pour la CE“, dernière version en vigueur. Suivant notre expérience, dans le cadre d'une manipulation et d'une utilisation conforme, le produit ne génère aucun effet nocif pour la santé.

**Effet CMR** : Pas d'effet CMR connu.

## 12. Informations environnementales

### 12.1. Toxicité

Aucune information importante disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information importante disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information importante disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information importante disponible

### 12.5. Résultats des évaluations du PBT et vPvB.

Pas applicable.

### 12.6. Autres effets nocifs

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre selon l'annexe 4, VwVwS):

Peu polluant pour l'eau. Ne pas laisser s'écouler, même en petite quantité, dans les eaux et canalisations.

## 13. Traitement des déchets

### 13.1. Méthode de traitement des déchets

**Conseil** : Les petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.

#### Catalogue des déchets européens :

08 00 00	Déchets issus d'enduction selon HZVA (Peinture, laque, émail, colle, masse d'étanchéité et encre)
08 04 00	Déchets issus de colles et substances d'étanchéités selon HZVA (y compris produit étanche à l'eau)

08 04 10 Colles et substances d'étanchéités à l'exception de celles qui font parties du 08 04 09\*.

**Les emballages vides non nettoyés :**

**Conseil :** Evacuation conformément aux prescriptions locales.

#### 14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens du droit de transport .

#### 15. Informations réglementaires

**15.1. Règlementation/ législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange.**

**Identification selon la directive européenne 67/548/EWG ou de la directive 1999/45/EG (y compris ces évolutions) :**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives Européenne.

**Identifications particulières du mélange :**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**Prescriptions nationales :**

**Restrictions d'utilisation :**

Respecter les restrictions d'emploi pour les enfants et les jeunes conformément à la directive 94/33/EWG, modifié selon la directive 2007/30/EG du 20 Juin 2007, et des lois nationales correspondantes.

Respect des restrictions pour les femmes enceintes, les jeunes mères et mères allaitantes, selon la directive 92/85/EWG et des lois nationales correspondantes.

Respect des prescriptions du code du travail et de la médecine du travail.

**Accidents majeurs :**

**Classification selon le code de la sécurité du travail :**

**Classe de risque pour l'eau :**

**WGK 1 (Classification propre selon l'annexe 4 VwVwS) : Peu polluant.**

**Règles professionnelles : BGR 189: „ Utilisation des vêtements de sécurité“ ,**

BGR 190: „Utilisation des équipements de protection respiratoire“,  
BGR 192: „Utilisation des équipements de protection pour les yeux et le visage“ et  
BGR 195: „Utilisation de gants de protection“

## 15.2. Sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue.

## 16. Autres informations

Utilisation sûre de produits chimiques dans l'industrie de la construction. (Allemagne)

<http://www.gisbau.de/index.html>

Gischem BG RCI:

<http://www.gischem.de/index.htm>

Recherche AGW:

[http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform\\_gw.aspx](http://limitvalue.ifa.dguv.de/Webform_gw.aspx)

Liste d'aide pour des gants de protection contre les risques chimiques

<http://www.dguv.de/ifa/de/prae/chemikalienschutzhandschuhe/auswahlhilfen/index.jsp>

Registre des substances

[http://echa.europa.eu/web/guest/informationon-chemicals/registered-substances\\_search](http://echa.europa.eu/web/guest/informationon-chemicals/registered-substances_search)

Classification et étiquetage

<http://echa.europa.eu/de/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>

Conseils relatifs à la formation

Informez vos collaborateurs du danger potentiel du produit, donnez-leur les informations sur une manipulation sûre et expliquez quoi faire en cas d'urgence.

Selon VO 1972/2008/EG, article 9 méthodes employées pour l'évaluation de la classification des substances

Ce classement a été réalisé selon la table de conversion (Annexe VII) VO 1972/2008/EG

Modifications de la nouvelle version	
Modification	Chapitre
Version initiale	

### Légende :

BlmSchV	12. Bundesimmissionsschutzverordnung in der letztgültigen Fassung (Störfallverordnung)
CAS	Chemical Abstract Service
CLP	Classification, Labeling and Packaging – EG-Verordnung 1272/2008 über die Einstufung, Kennzeichnung und Verpackung von Stoffen und Gemischen in ihrer letztgültigen Fassung
CMR	carcinogen, mutagen, reproduktionstoxisch (krebserzeugend, erbgutverändernd, fortpflanzungsgefährdend)
EChA	European Chemicals Agency (Europäische Chemikalienagentur mit Sitz in Helsinki, Finnland)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances
HZVA	Herstellung, Zubereitung, Vertrieb und Anwendung
PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic (persistent, bioakkumulierbar und toxisch)
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (EG-Verordnung 1907/2006 zur Registrierung, Bewertung, Zulassung und Beschränkung chemischer Stoffe)
RL 67/548/EWG	Richtlinie 67/548/EWG des Rates zur Angleichung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften für die Einstufung, Verpackung und Kennzeichnung gefährlicher Stoffe vom 27. Juni 1967 in der letztgültigen Fassung
RL 1999/45/EG	Richtlinie 1999/45/EG des Europäischen Parlamentes und Rates vom 31. Mai 1999 zur Angleichung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften der Mitgliedstaaten für die Einstufung, Verpackung und Kennzeichnung gefährlicher Zubereitungen in der letztgültigen Fassung
VwVwS	Allgemeine Verwaltungsvorschrift zum Wasserhaushaltsgesetz über die Einstufung wassergefährdender Stoffe in Wassergefährdungsklassen in der letztgültigen Fassung
vPvB	very persistent, very bioaccumulative (sehr persistent und sehr bioakkumulierbar)

Les indications faites ci-dessus doivent décrire le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles se basent sur l'état actuel de nos connaissances.

Elles n'ont pas vocation à garantir certaines qualités et n'ont aucune valeur juridique. Toute responsabilité est exclue.

Rédigé par :

**BWK France Sàrl**, ☎ 0033 (0)3 87 28 14 97 Fax: 0033 (0)3 87 28 14 98, E-mail: [contact@bwk-france.com](mailto:contact@bwk-france.com)